

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE L'ARDECHE

En 2009, après plusieurs années de réflexion, un syndicat intercommunal à vocation de gestion et d'entretien des cours d'eau a été mis en place à l'échelle du bassin versant du Chassezac auquel appartient le territoire de la commune de Faugères. Au 1er janvier 2018, les trois syndicats des bassins de l'Ardèche, du Chassezac et de Beaume-Drobie ont fusionné pour donner naissance au Syndicat de gestion de l'Etablissement Public Territorial du Bassin de l'Ardèche (EPTB).

Cette structure a pour missions : l'entretien des berges et de la ripisylve, le suivi de la qualité des eaux, des travaux de restauration écologique, la prévention des inondations, la sensibilisation à la protection de la ressource en eau, la biodiversité liée à l'eau... L'EPTB du bassin versant de l'Ardèche est une collectivité publique composée de 11 communautés de communes et d'agglomération. Il assume pour elles la compétence GEMAPI via deux grandes missions, d'une part, la gestion et la maîtrise d'ouvrage collectives de travaux, d'autre part la planification indispensable de la politique globale de l'eau.

Contact : tél. 04.75.37.82.20, mail. secretariat@ardeche-eau.fr, site internet : www.ardeche-eau.fr